

DECISION DU MAIRE

N°DECIS_2023_07

Objet : MAPA de travaux du restaurant scolaire: attribution des lots 3 à 14

Le Maire de la Commune de Montélier,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22 ;
Vu l' article L2123-1 du code de la commande publique portant sur les marchés à procédure adaptée ;
Vu les articles R2194-2 et suivants du Code de la commande publique portant sur les modifications possibles du marché initial par avenant dans la limite de 50% de son montant initial ;
Vu la délibération en date du 8 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et pour tout marché ou accord-cadre d'un montant inférieur au seuil des procédures formalisées défini par décret » ;
Considérant le projet de construction d'un restaurant scolaire ;
Considérant la deuxième étape lancée pour les travaux pour les lots 3 à 15,
Considérant la consultation passée sur la plateforme d'AWS le 28/11/2022 avec publicité sur le J.A.L du Dauphiné Libéré ;
Considérant l'analyse des offres ;

DECIDE

Article 1

D'attribuer le marché ainsi :

	CANDIDAT	Montant H.T.	Montant.T.T.C.
LOT 3	COMTE TP	20 661.40	24793.68
LOT 4	COBAT	153 110.63	183 732.76
LOT 5	BERNARD & FILS	177 000	212 400
LOT 6	DELORME BATTANDIER	44 389	53 266.80
LOT 7	BONHOMME METAL	39 618.25	47 541.90
LOT 8	THEROND PLAFOND	49 247.85	59 097.42
LOT 9	MEN. CHAUTAND	16 855	20 226
LOT 10	CHATTE	27 800	33 360
LOT 11	SALLEE	63 723.79	76 468.55
LOT 12	ANGELINO	32 917	39 500.40
LOT 13	THEROND PLAFOND	9 000	10 800
LOT 14	DE FACADES	29 136.30	34963.56
LOT 15	Lot infructueux		
TOTAL		663 459.22	796 151.07

Article 2

De signer les actes d'engagement des entreprises retenues, tous les document mettant en œuvre la présente décision et tous les avenants ne bouleversant pas l'économie générale du marché.

Fait à Montélier, le 31/03/2023

Le Maire,



Bernard VALLON